

81098  
Code INSEE

COMMUNE DE FREJEVILLE  
COMMUNE de FREJEVILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Frédéric MAUREL, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 152 012,28 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
VOTES : Contre 0 Pour 15

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	84 074,53 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>	
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	67 937,75 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	152 012,28 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	45 988,26 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	-235 814,35 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -189 826,09 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 152 012,28 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	152 012,28 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	0,00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_  
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).  
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.  
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Frédéric MAUREL, Maire, compte tenu de la transmission, le 27/04/2026 et de la publication le 13/04/2026.

A Fréjeville, le 27/04/2026.

